

# BULLETIN OFFICIEL DES ACTES de Voies navigables de France

Année 2008 N°16 /  
18 septembre 2008

## DIR Sud-Ouest

- |   |      |
|---|------|
| - Décision du 2 septembre 2008 portant délégation de signature<br>(passation de marchés)                          | P 2  |
| - Décision du 30 mai 2008 portant délégation de signature<br>(actes de liquidation des recettes et dépenses)      | P 11 |
| - Décision du 2 septembre 2008 portant délégation de signature<br>(actes de liquidation des recettes et dépenses) | P 15 |

Le bulletin officiel de Voies navigables de France comporte les textes émis par l'établissement public et intéressant les usagers de la voie d'eau.

Il est possible de l'obtenir à titre gratuit et sur simple demande, soit au numéro, soit en s'abonnant.

Toute demande doit être adressée à la division administration générale/défense du siège de l'établissement,  
175, rue Ludovic Boutleux- B.P. 820 - 62408 BETHUNE Cedex



## **Décision de délégation de signature relative à la passation de marchés**

**Le Directeur Interrégional**

**Chef du Service de la Navigation du Sud Ouest**

Vu le décret n° 60-1441 du 26 décembre 1960, modifié, portant statut de Voies Navigables de France notamment son article 27-1 ;

Vu l'instruction comptable et financière de Voies Navigables de France en date du 11 octobre 1999 ;

Vu la décision du 1<sup>er</sup> octobre 2003 portant délégation de pouvoir du Directeur Général de Voies Navigables de France au représentant local de Voies Navigables de France : le Chef du Service de la Navigation de Toulouse ;

Vu le décret n° 2006-975 du 1er août 2006 portant code des marchés publics ;

Vu l'arrêté du 8 août 2006 nommant Monsieur Roland BONNET, Chef du Service de la Navigation de Toulouse ;

Vu la décision du Directeur Général de voies navigables de France en date du 8 août 2008 portant délégation de signature à M. Roland BONNET, directeur interrégional, chef du service de la navigation du Sud-Ouest.

### **Décide :**

#### **Article 1 :**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Roland BONNET, la délégation et la subdélégation de signature qui lui sont conférées par les décisions du 8 août 2008 du directeur général de VNF, M. Thierry DUCLAUX, seront données à Mme Marie-Hélène POUCHARD, Directrice Adjointe, Secrétaire Générale, Directrice des Subdivisions

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Hélène POUCHARD, délégation et subdélégation de signature seront données à M. Charly SEBASTIEN, chef de l'Arrondissement Infrastructure et Exploitation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Charly SEBASTIEN délégation et subdélégation de signature seront données à Mme Laure VIE, chef de l'Arrondissement Développement de la Voie d'Eau.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Laure VIE délégation et subdélégation de signature seront données à Mme Valérie MURA, chargée de Mission des Politiques Environnementales et Patrimoniales .

## **Article 2:**

Subdélégation permanente est donnée pour signer toutes les pièces des marchés passés selon la procédure adaptée, dans le respect de la doctrine établie au sein de la Direction Interrégionale du Sud Ouest, concernant des travaux, des fournitures ou services dont le montant est compris entre 0 et 50 000 € Hors Taxes à :

Madame Marie-Hélène POUCHARD, Directrice Adjointe, Secrétaire Générale ; directrice des Subdivisions

Madame Laure VIE, Chef de l'Arrondissement Développement de la Voie d'eau ;

Madame Valérie MURA, Chef de la Mission des Politiques Environnementales et Patrimoniales ;

Monsieur Charly SEBASTIEN, Chef de l'Arrondissement des Infrastructures et de l'Entretien Exploitation ;

## **Article 3 :**

Délégation permanente est donnée pour signer toutes les pièces des marchés passés selon la procédure adaptée, dans le respect de la doctrine établie au sein de la Direction Interrégionale du Sud Ouest, concernant des fournitures ou services dont le montant est compris entre 0 et 10 000 € Hors Taxes ; et des travaux dont le montant est compris entre 0 et 50 000 € Hors Taxes à :

**Monsieur Jacques RENTIERE**, Chef de la subdivision d'Aquitaine;

**Monsieur André MARCQ**, Chef de la subdivision de Haute Garonne ;

**Monsieur Pierre GAULLET**, Chef de Parc et Ateliers ;

**Monsieur Christian BERNADOU**, Chef de la subdivision de Tarn et Garonne ;

**Monsieur Francis CLASTRES**, Chef de la subdivision Languedoc Ouest ;

**Monsieur Frédéric MOULIN**, Chef de la subdivision Languedoc Est ;

**Mme Florence GARNIER**, Chef de la subdivision de Libourne en Gironde ;

**Monsieur Claude PAPAIX**, Chef de la subdivision de Cadillac en Gironde.

**Article 4 :**

SUR proposition de M. le Chef de la subdivision de HAUTE GARONNE (31),

Délégation permanente est donnée pour signer toutes les pièces des marchés passés selon la procédure adaptée, dans le respect de la doctrine établie au sein de la Direction Interrégionale du Sud Ouest, concernant des fournitures ou services pour les montants Hors Taxes suivants :

<u>NOMS et PRENOMS</u>	<u>GRADES</u>	<u>MONTANTS</u>	
		<u>Travaux : P A T I.</u>	<u>Fournitures et Services : P A F I.</u>
M. Jean ORLOF	Contrôleur Principal	De 0 à 4 000 € H.T.	De 0 à 3 000 € H.T.
M. Jean-Paul AUDOUARD	Technicien Supérieur	De 0 à 4 000 € H.T.	De 0 à 3 000€ H.T.
M. Jean Louis MARTY	Contrôleur Principal	De 0 à 3 000 € H.T.	De 0 à 2 000 € H.T.
M. Ahmed TAHRI	Contrôleur Principal	De 0 à 3 000 € H.T.	De 0 à 2 000 € H.T.
M. Guy BOUSQUET	CEP exploitation	De 0 à 3 000 € H.T.	De 0 à 2 000 € H.T.
M. André CAHUZAC	Chef d'équipe exploitation	De 0 à 2 000 € H.T.	De 0 à 1 000 € H.T.
M. Denis LECLERC	Chef d'équipe exploitation	De 0 à 2 000 € H.T.	De 0 à 1 000 € H.T.
M. Michel BETEILLE	Chef d'équipe exploitation	De 0 à 2 000 € H.T.	De 0 à 1 000€ H.T.
M. Alain DEJAEGHERE	CEP exploitation	De 0 à 2 000 € H.T.	De 0 à 1 000 € H.T.

**Article 5 :**

SUR proposition de M. le Chef du PARC et ATELIERS ,

délégation permanente est donnée pour signer toutes les pièces des marchés passés selon la procédure adaptée, dans le respect de la doctrine établie au sein de la Direction Interrégionale du Sud Ouest, concernant des fournitures ou services pour les montants Hors Taxes suivants :

<u>NOMS et PRENOMS</u>	<u>GRADES</u>	<u>MONTANTS</u>	
		<u>Travaux : P A T I.</u>	<u>Fournitures et Services : P A F I.</u>
M. Jean Luc DESEIGNE	Contrôleur Principal	De 0 à 4 000 € H.T.	De 0 à 4 000 € H.T.
M. Michel TESSEYRE	OPA Chef de Chantier	De 0 à 3 000 € H.T.	De 0 à 2 000 € H.T.

**Article 6:**

SUR proposition de M. le Chef de la subdivision de LANGUEDOC OUEST (11).

délégation permanente est donnée pour signer toutes les pièces des marchés passés selon la procédure adaptée, dans le respect de la doctrine établie au sein de la Direction Interrégionale du Sud Ouest, concernant des fournitures ou services pour les montants Hors Taxes suivants :

<u>NOMS et PRENOMS</u>	<u>GRADES</u>	<u>MONTANTS</u>	
		<u>Travaux :</u> <u>PA T 1 et PA T 2.</u>	<u>Fournitures et Services :</u> <u>PA F 1 et PA F 2</u>
M. Christian MORETTO	Contrôleur Principal	De 0 à 7 600 € H.T.	De 0 à 7 600 € H.T.
<b>En cas d'intérim du Chef de subdivision</b>			
M. Christian MORETTO	Contrôleur Principal	De 0 à 50 000 € H.T.	De 0 à 10 000 € H.T.
		<u>Travaux :</u> <u>PA T 1.</u>	<u>Fournitures et Services :</u> <u>PA F 1</u>
M. Michel BORNAND	Contrôleur Divisionnaire	De 0 à 4 000 € H.T.	De 0 à 4 000 € H.T.
M. Bernard BLANC	Contrôleur Principal	De 0 à 3 000 € H.T.	De 0 à 3 000 € H.T.
M. Laurent PLISSON	Contrôleur	De 0 à 3 000 € H.T.	De 0 à 3 000 € H.T.

**Article 7 :**

SUR proposition de M. le Chef de la subdivision de AQUITAINE (47),

délégation permanente est donnée pour signer toutes les pièces des marchés passés selon la procédure adaptée, dans le respect de la doctrine établie au sein de la Direction Interrégionale du Sud Ouest, concernant des fournitures ou services pour les montants Hors Taxes suivants :

<u>NOMS et PRENOMS</u>	<u>GRADES</u>	<u>MONTANTS</u>	
		<u>Travaux :</u> <u>PA T 1 et PA T 2.</u>	<u>Fournitures et Services :</u> <u>PA F 1 et PA F 2</u>
M. Alain ASTRUC	Technicien Sup. en Chef	De 0 à 7 600 € H.T.	De 0 à 7 600 € H.T.
<b>En cas d'intérim du Chef de subdivision</b>			
M. Alain ASTRUC	Technicien Sup. en Chef	De 0 à 50 000 € H.T.	De 0 à 10 000 € H.T.
		<u>Travaux :</u> <u>PA T 1.</u>	<u>Fournitures et Services : PA</u> <u>F 1</u>
M. Philippe SGORLON	Contrôleur Principal	De 0 à 1 500 € H.T.	De 0 à 1 500 € H.T.
M. Alain LAVAUUR	Contrôleur	De 0 à 1 500 € H.T.	De 0 à 1 500 € H.T.
M. Dominique OLIVIER	Chef d'équipe exploitation	De 0 à 500 € H.T.	De 0 à 500 € H.T.

**Article 8 :**

SUR proposition de M. le Chef de la subdivision de LANGUEDOC EST (34).

délégation permanente est donnée pour signer toutes les pièces des marchés passés selon la procédure adaptée, dans le respect de la doctrine établie au sein de la Direction Interrégionale du Sud Ouest, concernant des fournitures ou services pour les montants Hors Taxes suivants :

NOMS et PRENOMS	GRADES	MONTANTS	
		Travaux : P A T 1 et P A T 2.	Fournitures et Services : P A F 1 et P A F 2
M. Sébastien SCHNEIDER	Technicien Sup. en Chef	De 0 à 50 000 € H.T.	De 0 à 10 000 € H.T.
M. Pascal LOLL	Contrôleur Principal	De 0 à 4 000 € H.T.	De 0 à 4 000 € H.T.
M. Jean Michel JOYEUX	Contrôleur	De 0 à 4 000 € H.T.	De 0 à 4 000 € H.T.
M. Alain CASSAN	Contrôleur	De 0 à 4 000 € H.T.	De 0 à 4 000 € H.T.
M. Robert BARTHEZ	Contrôleur	De 0 à 4 000 € H.T.	De 0 à 4 000 € H.T.
M. Alexis LACOMBE	Contrôleur	De 0 à 4 000 € H.T.	De 0 à 4 000 € H.T.

**En cas d'absence ou d'empêchement du contrôleur**

M. Jean Marie BRIARD	Chef d'équipe pal exploitation	De 0 à 500 € H.T.	De 0 à 500 € H.T.
M. Martine SIERRA	Chef d'équipe pal exploitation	De 0 à 500 € H.T.	De 0 à 500 € H.T.
M. Philippe TANT	Chef d'équipe exploitation	De 0 à 500 € H.T.	De 0 à 500 € H.T.
M. J. CLLe VESSIER	Chef d'équipe exploitation	De 0 à 500 € H.T.	De 0 à 500 € H.T.
M. Jacky CLARIOND	Chef d'équipe pal exploitation	De 0 à 500 € H.T.	De 0 à 500 € H.T.
M. Thierry LANET	Chef d'équipe pal exploitation	De 0 à 500 € H.T.	De 0 à 500 € H.T.
M. Christian DEISZ	Chef d'équipe exploitation	De 0 à 500 € H.T.	De 0 à 500 € H.T.
M. Gille CHAPPUIS	Chef d'équipe exploitation	De 0 à 500 € H.T.	De 0 à 500 € H.T.
Mme Paule MENECHER	Adjoint Administratif Pal	De 0 à 500 € H.T.	De 0 à 500 € H.T.
Mme Laurence DELOZE	Adjoint Administratif	De 0 à 500 € H.T.	De 0 à 500 € H.T.

**Article 9 :**

SUR proposition de M. le Chef de la subdivision de TARN ET GARONNE (82).

délégation permanente est donnée pour signer toutes les pièces des marchés passés selon la procédure adaptée, dans le respect de la doctrine établie au sein de la Direction Interrégionale du Sud Ouest, concernant des fournitures ou services pour les montants Hors Taxes suivants :

<u>NOMS et PRENOMS</u>	<u>GRADES</u>	<u>MONTANTS</u>	
		<b>Travaux : PA T 1 et PA T 2.</b>	<b>Fournitures et Services : PA F1 et PA F2</b>
M. Jean Denis JABRAUD	Contrôleur Divisionnaire	De 0 à 50 000 € H.T.	De 0 à 10 000 € H.T.
M. Michel EMERY	Contrôleur Principal	<b>Travaux : PA T 1.</b>	<b>Fournitures et Services : PA F 1</b>
		De 0 à 4 000 € H.T.	De 0 à 4 000 € H.T.
M. Gilles MAILHE	Contrôleur	De 0 à 4 000 € H.T.	De 0 à 4 000 € H.T.

**Article 10 :**

SUR proposition de Mme. la Chef de l'Arrondissement Développement de la Voie d'Eau (ADVE).

délégation permanente est donnée pour signer toutes les pièces des marchés passés selon la procédure adaptée, dans le respect de la doctrine établie au sein de la Direction Interrégionale du Sud Ouest, concernant des fournitures ou services pour les montants Hors Taxes suivants :

<u>NOMS et PRENOMS</u>	<u>GRADES</u>	<u>MONTANTS</u>
M. Emmanuel JOLY	Ingénieur des TPE	<b>Fournitures et Services : PA F 1 et PA F 2</b>
		De 0 à 10 000 € H.T.

## Article 11 :

SUR proposition de M. le Directeur Interrégional.

délégation permanente est donnée pour signer toutes les pièces des marchés passés selon la procédure adaptée, dans le respect de la doctrine établie au sein de la Direction Interrégionale du Sud Ouest, concernant des fournitures ou services pour les montants Hors Taxes suivants :

<u>NOMS et PRENOMS</u>	<u>GRADES</u>	<u>MONTANTS</u>
M. Jacques NOISETTE	Agent V.N.F. Chargé de la Communication, Archives et Documentation	<b>Fournitures et Services :</b> PA F 1 et PA F 2.
		De 0 à 10 000 € H.T.
		<b>Fournitures et Services :</b> PA F 1
Mme. Véronique BENAZECH	Adjoint Administratif	De 0 à 4 000 € H.T.
M. Bernard BANIZETTE	Dessinateur 1ere CL	De 0 à 4 000 € H.T.

## Article 12 :

SUR proposition de M. le Secrétaire Général (SG).

délégation permanente est donnée pour signer toutes les pièces des marchés passés selon la procédure adaptée, dans le respect de la doctrine établie au sein de la Direction Interrégionale du Sud Ouest, concernant des fournitures ou services pour les montants Hors Taxes suivants :

<u>NOMS et PRENOMS</u>	<u>GRADES</u>	<u>MONTANTS</u>	
		<b>Travaux :</b> PA T 1.	<b>Fournitures et Services :</b> PA F 1 et PA F 2.
M. Olivier MEILLAC	Tech. Supérieur en Chef	De 0 à 10 000 € H.T.	De 0 à 10 000 € H.T.
M. Patrick FRANCOISE	Tech. Supérieur Pal	De 0 à 5 000 € HT	De 0 à 5 000 € HT
M. Bernard GROUSSAC	Tech. Supérieur en Chef	De 0 à 5 000 € HT	De 0 à 5 000 € HT
M. Laurent MALINGREY	Chef d'Equipe	De 0 à 500 € HT	De 0 à 500 € HT
		<b>Fournitures et Services :</b> PA F 1	
Mme Françoise COUROUCE	Contrôleur Divisionnaire	De 0 à 4 000 € H.T.	
Mme Renée FARAUT	S.A. Cl. Exceptionnelle	De 0 à 4 000 € H.T.	



**Article 13 :**

SUR proposition de M. le Chef de l'Arrondissement des Infrastructures et de l'Entretien et Exploitation (AIE),  
délégation permanente est donnée pour signer toutes les pièces des marchés passés selon la procédure adaptée,  
dans le respect de la doctrine établie au sein de la Direction Interrégionale du Sud Ouest, concernant des  
fournitures ou services pour les montants Hors Taxes suivants :

<u>NOMS et PRENOMS</u>	<u>GRADES</u>	<u>MONTANTS</u>
		<b>Fournitures et Services :</b> PA F 1 et PA E 2.
M. Didier SANTUNE	Technicien Supérieur en chef	De 0 à 10 000 € H.T.
M. Pierre GAULLET	IITPE	De 0 à 10 000 € H.T.

**Article 14 :**

SUR proposition de Mme. le Chef de la subdivision de LIBOURNE (33),  
délégation permanente est donnée pour signer toutes les pièces des marchés passés selon la procédure adaptée,  
dans le respect de la doctrine établie au sein de la Direction Interrégionale du Sud Ouest, concernant des  
fournitures ou services pour les montants Hors Taxes suivants :

<u>NOMS et PRENOMS</u>	<u>GRADES</u>	<u>MONTANTS</u>	
		<b>Travaux :</b> PA T 1.	<b>Fournitures et Services :</b> PA F 1
M. Jean Pascal BIANCHI	Contrôleur Principal	De 0 à 4 000 € H.T.	De 0 à 4 000 € H.T.

**Article 15 :**

SUR proposition de M. le Chef de la subdivision de CADILLAC (33),  
Délégation permanente est donnée pour signer toutes les pièces des marchés passés selon la procédure adaptée,  
dans le respect de la doctrine établie au sein de la Direction Interrégionale du Sud Ouest, concernant des  
fournitures ou services pour les montants Hors Taxes suivants :

<u>NOMS et PRENOMS</u>	<u>GRADES</u>	<u>MONTANTS</u>	
		<b>Travaux :</b> PA T 1.	<b>Fournitures et Services :</b> PA F 1
M. Jean-Marc ROLLAND	Technicien Supérieur Pal	De 0 à 4 000 € H.T.	De 0 à 4 000 € H.T.

**Article 16 :**

Les actes visés aux articles 1<sup>er</sup> à 15 ne peuvent faire l'objet d'une subdélégation aux collaborateurs du délégataire.

**Article 17 :**

Cette décision prend effet au 1<sup>er</sup> septembre 2008 . Toutes les délégations antérieures sont abrogées.

Toulouse le 2 09 08

Le Directeur Interrégional



Roland BONNET



## DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

direction  
interrégionale  
du Sud-Ouest

### POUR LES ACTES DE LIQUIDATION

### DÉS RECETTES ET DEPENSES.

#### LE DIRECTEUR INTERREGIONAL DU SUD-OUEST,

Vu la loi de finances n° 90-1168 du 29 décembre 1991 (article 124),

Vu le décret n° 60-1441 du 26 décembre 1960 modifié puis complété par le décret n° 91-696 du 18 juillet 1991 portant statut de Voies Navigables de France et notamment ses articles 16 et 27-1,

Vu la Décision du 1er Octobre 2003 du Président de V.N.F. portant désignation d'Ordonnateurs Secondaires,

Vu le Décret du 13 juillet 2006 nommant M. François BORDRY, Président de Voies Navigables de France,

Vu l'Arrêté Ministériel du 08 août 2006 nommant Monsieur Roland BONNET en qualité de Chef du Service de la Navigation de Toulouse, à compter du 1er septembre 2006,

Vu la Décision du Directeur Général de Voies Navigables de France en date du 27 avril 2007 portant délégation de signature de divers actes et documents à Monsieur Roland BONNET, Directeur Interrégional de Voies Navigables de France, Chef du Service de la Navigation de Toulouse,

Vu le Code des Marchés Publics et notamment les Articles 26 et 27,

Vu l'instruction financière et comptable du 9 mars 1993 mise à jour le 7 octobre 1999, définissant notamment l'organisation des C.R.C.E.,

2, port Saint-Etienne  
Boite postale 7204  
31073 Toulouse Cedex 7  
téléphone : 05 61 36 24 24  
télécopie : 05 61 80 00 62  
www.vnf.fr

Établissement public à caractère industriel et commercial de l'État  
Loi de finance numéro 90-1168 du 29 décembre 1990 pour l'exercice 1991,  
article 124. Rcs : Béthune TGI B 5520117303 code APE 751 E.  
Iva intracommunautaire FR 347 785 974. Siret 552 017 303 00405  
compte bancaire : agent comptable secondaire de VNF,  
Trésorerie générale du Rhône, n° 10071 89000 00001004270 58

## **D E C I D E :**

### **ARTICLE 1 :**

En cas d'absence ou d'empêchement du Directeur Interrégional du Sud-Ouest, Ordonnateur Secondaire de voies Navigables de France, subdélégation de signature est donnée à :

- Madame Marie-Hélène POUCHARD, Directrice Adjointe, Secrétaire Générale, Directrice des subdivisions ;
- M. Charly SEBASTIEN, Chef de l'Arrondissement des Infrastructures et de l'exploitation;
- Mme Valérie MURA Chef de la Mission des Politiques Environnementales et Patrimoniales ;
- Mme Laure VIE Chef de l'Arrondissement du Développement de la Voie d'Eau ;

à l'effet de signer les pièces justificatives pour toutes les opérations d'ordonnancement relevant des fonctions de représentant local de Voies Navigables de France.

### **ARTICLE 2 :**

Subdélégation de signature est donnée aux Gestionnaires ci après :

- Mme Marie-Hélène POUCHARD, Directrice Adjointe, Secrétaire Générale,
- M. Charly SEBASTIEN, Chef de l'Arrondissement des Infrastructures et de l'exploitation, Directeur des Subdivisions, en ce qui concerne le budget I.E. (Infrastructure et environnement) ;
- Mme Valérie MURA Chef de la Mission des politiques Environnementales et Patrimoniales,
- Mme Laure VIE, Chef de l'Arrondissement du Développement de la Voie d'Eau, en ce qui concerne le budget A ( Aménagement, Domaine, Développement) ;

à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences :

- les pièces justificatives accompagnant les propositions d'engagements comptables ;
- les pièces de liquidations de recettes.

### **ARTICLE 3 :**

Subdélégation de signature est donnée aux Chefs d'Unités Comptables ci après, à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences les pièces de liquidations des recettes et des dépenses de toutes natures ;

- M. Olivier MEILLAC, responsable des Unités Comptables UC 8101(SG) et de l'U.C. 8191 (A.D.V.E.) ;
- M. Didier SANTUNE Chef du Bureau d'Etudes Techniques, responsable de l'Unité Comptable - UC 8124 (A.I.E.) ;
- M. Jean-Luc DESEIGNE, responsable de l'entretien et des services au Parc et Ateliers, responsable de l'Unité Comptable - UC 8111 ;
- M. Frédéric MOULIN Chef de la Subdivision de Languedoc-Est, responsable de l'Unité Comptable - UC 8123 ;
- M. Francis CLASTRES Chef de la Subdivision de Languedoc-Ouest, responsable de l'Unité Comptable - UC 8121 ;

M. André MARCQ, Chef de la Subdivision de la Haute-Garonne, responsable de l'Unité Comptable - UC 8133 ;  
M. Christian BERNADOU, Chef de la Subdivision du Tarn-et-Garonne, responsable de l'Unité Comptable - UC 8132 ;  
M. Jacques RENTIERE Chef de la Subdivision d'Aquitaine, responsable de l'Unité Comptable - UC 8131 ;  
M. Claude PAPAIX Chef de la Subdivision de Cadillac, responsable de l'Unité Comptable - U.C. 8112 ;  
Mme Florence GARNIER Chef de la Subdivision de Libourne, responsable de l'Unité Comptable - U.C. 8113.

#### **ARTICLE 4 :**

En cas d'absence ou d'empêchement dûment justifié des Chefs d'Unité Comptable, désignés à l'article 3, subdélégation de signature est donnée aux Chefs de Bureau et Adjoint des Chefs d'Unités Comptables et Agents désignés ci après :

M. Bernard GROUSSAC, pour les UC 8101 et 8191 ;  
M. Stéphane SCHNEIDER, adjoint au Chef de la Subdivision Languedoc-Est pour l' UC 8123 ;  
M. Christian MORETTO, adjoint au Chef de la Subdivision Languedoc-Ouest pour l' UC 8121 ;  
M. Jean-Paul AUDOUARD, adjoint au Chef de la Subdivision Haute-Garonne pour l' UC 8133 ;  
M. Jean-Denis JABRAUD, adjoint au Chef de la Subdivision de Tarn-et-Garonne pour l' UC 8132 ;  
M. Alain ASTRUC, adjoint au Chef de la Subdivision Aquitaine pour l'U.C. 8131 ;  
M. Jean-Marc ROLLAND, adjoint au Chef de la Subdivision de Cadillac pour l'U.C. 8112  
M. Daniel DEMAREST, adjoint au chef de la subdivision de Libourne pour l'UC 8113  
à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences les pièces de liquidations des recettes et des dépenses de toutes natures.

Les Signataires agissent sous la responsabilité et pour le compte des Chefs d'Unités Comptables correspondants .

#### **ARTICLE 5 :**

Subdélégation de signature est donnée à Mme Brigitte GRIMAL, Chef de la comptabilité, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences :

- les pièces comptables et documents relatifs à l'ordonnancement des dépenses et des recettes ;
- les virements de crédits entre les comptes dans les sections fonctionnement et investissement, dans la limite des crédits délégués.
- 

#### **ARTICLE 6**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Brigitte GRIMAL, Chef de la comptabilité, sous réserve qu'une décision d'intérim la désigne comme tel, subdélégation de signature est donnée à la personne désignée pour assurer l'intérim, sous réserve qu'elle soit désignée comme tel.

**ARTICLE 7**

La présente décision est exécutoire à compter du 1er juin 2008.  
Elle annule et remplace la décision en date du 29 février 2008.

Ampliation sera adressée à :

Monsieur Le Directeur Général des Voies Navigables de France ;

Madame la Comptable Secondaire de Voies Navigables de France, Direction Interrégionale du Sud-Ouest.

Toulouse, le 30/05/2008

Le Directeur Interrégional



Roland BONNET



## DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

direction  
interrégionale  
du Sud-Ouest

### POUR LES ACTES DE LIQUIDATION

### DES RECETTES ET DEPENSES.

#### LE DIRECTEUR INTERREGIONAL DU SUD-OUEST,

Vu la loi de finances n° 90-1168 du 29 décembre 1991 (article 124),

Vu le décret n° 60-1441 du 26 décembre 1960 modifié puis complété par le décret n° 91-696 du 18 juillet 1991 portant statut de Voies Navigables de France et notamment ses articles 16 et 27-1,

Vu la Décision du 1er Octobre 2003 du Président de V.N.F. portant désignation d'Ordonnateurs Secondaires,

Vu la décision du ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire du 30 juillet 2008 portant nomination de M. Michel MARGNES, Président par intérim du conseil d'administration de Voies Navigables de France,

Vu l'Arrêté Ministériel du 08 août 2006 nommant Monsieur Roland BONNET en qualité de Chef du Service de la Navigation de Toulouse, à compter du 1er septembre 2006,

Vu la Décision du Directeur Général de Voies Navigables de France en date du 8 août 2008 portant délégation de signature de divers actes et documents à Monsieur Roland BONNET, Directeur Intérégional de Voies Navigables de France, Chef du Service de la Navigation de Toulouse,

Vu le Code des Marchés Publics et notamment les Articles 26 et 27,

Vu l'instruction financière et comptable du 9 mars 1993 mise à jour le 7 octobre 1999, définissant notamment l'organisation des C.R.C.E.,

2, port Saint-Etienne  
Boite postale 7204  
31073 Toulouse Cedex 7  
téléphone : 05 61 36 24 24  
télécopie : 05 61 80 00 62  
www.vnf.fr

Etablissement public à caractère industriel et commercial de l'Etat.  
Loi de finance numéro 90-1168 du 29 décembre 1990 pour l'exercice 1991,  
article 124. Rcs : Bâleune TGI B 552017303 code APE 751 E.  
Iva intracommunautaire FR 347 785 974. Siret 552 017 303 00405  
compte bancaire : agent comptable secondaire de VNF.  
Trésorerie générale du Rhône, n° 10071 69000 00001004270 56

## DECIDE :

### ARTICLE 1 :

En cas d'absence ou d'empêchement du Directeur Interrégional du Sud-Ouest, Ordonnateur Secondaire de voies Navigables de France, sous réserve qu'une décision d'interim le désigne comme tel, subdélégation de signature est donnée à :

- Madame Marie-Hélène POUCHARD, Directrice Adjointe, Secrétaire Générale, Directrice des Subdivisions.  
M. Charly SEBASTIEN, Chef de l'Arrondissement des Infrastructures et de l'exploitation, Directeur des subdivisions ;  
Mme Valérie MURA Chef de la Mission des Politiques Environnementales et Patrimoniales ;  
Mme Laure VIE, Chef de l'Arrondissement du Développement de la Voie d'Eau ;

à l'effet de signer les pièces justificatives pour toutes les opérations d'ordonnancement relevant des fonctions de représentant local de Voies Navigables de France,

### ARTICLE 2 :

Subdélégation de signature est donnée aux Gestionnaires ci après :

- Mme Marie-Hélène POUCHARD, Directrice Adjointe, Secrétaire Générale, Directrice des Subdivisions
- M. Charly SEBASTIEN, Chef de l'Arrondissement des Infrastructures et de l'exploitation, en ce qui concerne le budget I.E. (Infrastructure et environnement) ;
- Mme Laure VIE, Chef de l'Arrondissement du Développement de la Voie d'Eau, en ce qui concerne le budget A ( Aménagement, Domaine, Développement) ;

à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences :

- les pièces justificatives accompagnant les propositions d'engagements comptables ;
- les pièces de liquidations de recettes.

### ARTICLE 3 :

Subdélégation de signature est donnée aux Chefs d' Unités Comptables ci après, à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences les pièces de liquidations des recettes et des dépenses de toutes natures :

- M. Olivier MEILLAC, responsable des Unités Comptables UC 8101(SG) et de l'U.C. 8191 (A.D.V.E.) ;
- M. Didier SANTUNE Chef du Bureau d'Etudes Techniques, responsable de l' Unité Comptable - UC 8124 (A.I.E.) ;
- M. Pierre GAULLET, Chef du Parc et Ateliers, responsable de l'Unité Comptable - UC 8111 ;
- M. Frédéric MOULIN Chef de la Subdivision de Languedoc-Est , responsable de l' Unité Comptable - UC 8123 ;



M. Francis CLASTRES Chef de la Subdivision de Languedoc-Ouest , responsable de l'Unité Comptable - UC 8121 ;  
M. André MARCQ, Chef de la Subdivision de la Haute-Garonne, responsable de l' Unité Comprable - UC 8133 ;  
M. Christian BERNADOU, Chef de la Subdivision du Tarn-et-Garonne, responsable de l' Unité Comptable - UC 8132 ;  
M. Jacques RENTIERE Chef de la Subdivision d'Aquitaine, responsable de l' Unité Comptable - UC 8131 ;  
M. Claude PAPAIX Chef de la Subdivision de Cadillac, responsable de l'Unité Comptable - U.C. 8112 ;  
Mme Florence GARNIER Chef de la Subdivision de Libourne, responsable de l'Unité Comptable - U.C. 8113.

#### **ARTICLE 4 :**

En cas d'absence ou d'empêchement dûment justifié des Chefs d'Unité Comptable, désignés à l'article 3, subdélégation de signature est donnée aux Chefs de Bureau et Adjointes des Chefs d'Unités Comptables et Agents désignés ci après :

M. Bernard GROUSSAC, pour les UC 8101 et 8191 ;  
M. Jean-Luc DESEIGNE, Adjoint au Chef du Parc et Atelier, responsable de l'entretien et des services, pour l' UC 8111 ;  
M. Stéphane SCHNEIDER, adjoint au Chef de la Subdivision Languedoc-Est pour l' UC 8123 ;  
M. Christian MORETTO, adjoint au Chef de la Subdivision Languedoc-Ouest pour l' UC 8121 ;  
M. Jean-Paul AUDOUARD, adjoint au Chef de la Subdivision Haute-Garonne pour l' UC 8133 ;  
M. Jean-Denis JABRAUD, adjoint au Chef de la Subdivision de Tarn-et-Garonne pour l' UC 8132 ;  
M. Alain ASTRUC, adjoint au Chef de la Subdivision Aquitaine pour l'U.C. 8131 ;  
M. Jean-Marc ROLLAND, adjoint au Chef de la Subdivision de Cadillac pour l'U.C. 8112  
M. Daniel DEMAREST, adjoint au chef de la subdivision de Libourne pour l'UC 8113  
à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences les pièces de liquidations des recettes et des dépenses de toutes natures

Les Signataires agissent sous la responsabilité et pour le compte des Chefs d'Unités Comptables correspondants .

#### **ARTICLE 5 :**

Subdélégation de signature est donnée à Mme Brigitte GRIMAL, Chef de la comptabilité, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences :

- les pièces comptables et documents relatifs à l'ordonnancement des dépenses et des recettes ;
- les virements de crédits entre les comptes dans les sections fonctionnement et investissement, dans la limite des crédits délégués.

#### **ARTICLE 6**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Brigitte GRIMAL, Chef de la comptabilité, sous réserve qu'une décision d'intérim la désigne comme tel, subdélégation de signature est donnée à la personne désignée pour assurer l'intérim, sous réserve qu'elle soit désignée comme tel.

**ARTICLE 7**

Cette décision prend effet le 1er septembre 2008. Elle annule celle du 20 août 2008.

Ampliation sera adressée à :  
Monsieur Le Directeur Général des Voies Navigables de France ;  
Madame la Comptable Secondaire de Voies Navigables de France, Direction Interrégionale du  
Sud-Ouest .

Toulouse, le 02.09.08  
Le Directeur Interrégional



Roland BONNET